RELEVE DES ECHANGES DE L'ENTRETIEN DU 15 JUIN 2026 AVEC MADAME CATHERINE COLLARD-MICHON, DIRECTRICE GENERALE DE L'UDAF

Ce relevé des échanges a vocation à reprendre les grandes lignes des propos tenus par la personne entendue, des questions posées et des réponses apportées.

- Présentation de l'UDAF Deux-Sèvres :
 - Association « loi 1901 » créée en 1945 conformément à la volonté de l'Etat d'accompagner les familles → Structuration en UNAF au plan national, URAF au plan régional et UDAF au plan départemental
 - 200 collaborateurs en Deux-Sèvres, répartis en 4 pôles :
 - Pôle protection juridique des majeurs → Mission d'accompagnement des personnes ayant besoin de mesures de protection (curatelle/tutelle), partagée avec ATI 79 et quelques mandataires judiciaires
 - Pôle insertion et handicap → Mission d'accompagnement d'adultes en situation de handicap psychique, par l'insertion par le logement d'une part, l'insertion professionnelle d'autre part
 - Pôle représentation familiale → Mission de représentation des familles dans les instances d'Etat ou judiciaires
 - Pôle enfance, famille et parentalité → Missions de médiation familiale, de gestion des mesures *ad hoc* des mineurs, d'audition de mineurs, d'accompagnement des violences intra-familiales, de gestion des MGABGF et d'accompagnement éducatif et budgétaire

- Chiffres-clés de l'UDAF dans son action :
 - Sous-utilisation des dispositifs de MGAGBF où, sur 255 enfants accompagnés, 134 enfants bénéficient d'une mesure ASE (soit 53% des enfants suivis)
 - Sur les mesures d'administration *ad hoc*, file active de 800 enfants
 - 170 dossiers de subvention déposés en 2025

- Constats dressés par l'UDAF :
 - Confrontation entre des difficultés rencontrées de plus en plus complexes et des facteurs de vulnérabilité doublement voire triplement imbriqués (précarité, isolement, violences intra-familiales, souffrances psychiques, addictions, difficultés d'accès aux soins, recompositions familiales complexes), qui expose l'enfant dans son écosystème familial
 - Enjeu de passer d'une logique de réparation à celle de la prévention et à la constitution de ressources précoces pour l'enfant → Communication comme levier de prévention, à l'instar du travail mené autour des espaces de rencontre
 - Souffrance psychique des enfants, des adolescents et des parents dans un contexte de mise sous tension du secteur médical : point à considérer dans les

accompagnements à apporter (saturation des dispositifs et ruptures des parcours de prise en charge, accès aux soins spécialisés)
- Instabilité des parcours ou insuffisante garantie (modifications successives des projets proposés pour l'enfant)
- Allongement des délais entre décisions judiciaires et déploiement des réponses à apporter

- Pistes de réflexion :
 - Création de davantage d'interconnaissance s'agissant des dispositifs déjà mis en œuvre, sous la forme par exemple d'assises départementales sur la protection de l'enfance, valorisation de l'existant et optimisation des coopérations par le déploiement d'espaces d'échanges partenariaux hors le cadre de la gestion de crise/du traitement de dysfonctionnements
 - Plan d'actions à travailler entre santé mentale et parentalité, dans le droit fil des travaux engagés par le Professeur Nemat JAAFARI à l'Université de Poitiers (conceptualisation, définition de relais)
 - Réhabilitation et accompagnement des auteurs de violences intra-familiales ou, plus largement, des parents en carence, par la constitution de groupes de parole par exemple
 - Exposition immersive sur les VIF : groupe d'auteurs pour comprendre comment se met en place l'emprise et la violence (réhabilitation et accompagnement des auteurs)